

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_124

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation, faite le 10 juillet 2020, conformément à la loi.

OBJET :

*Désignation des
représentants auprès
du SIDEN-SIAN pour la
compétence
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF*

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

Nombre de votants : 48

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

A partir de la délibération CC 2020 116

Titulaires présents : 42

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Absents excusés :

Sylvain BEAUVOIS, Alain DUCHESNE

Nombre de votants : 50

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Juillet 2020

Délibération CC_2020_124

Désignation des grands électeurs appelés à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion ou la représentation-substitution de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Assainissement Non Collectif**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la Communauté de Communes Pévèle Carembault doit procéder à la désignation pour la compétence « Assainissement Non Collectif » des Grands Électeurs appelés à constituer, pour cette compétence, le collège d'arrondissement de Lille ou le collège d'arrondissement de Douai. Ces collèges ont pour objet d'élire leurs délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Considérant que le nombre de grands électeurs est de 29 pour le collège de l'arrondissement de LILLE et 9 pour le collège de l'arrondissement de DOUAI.

Après avoir procédé aux opérations de vote

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 50 VOTANTS)

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	52
Nombre de votants	50
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	50

Ont obtenu :

o Pour l'arrondissement de LILLE

- ATTICHES	M. Luc FOUTRY (50 voix)
- AVELIN	M. José ROUCOU (50 voix)
- BACHY.....	M. Philippe DELCOURT (50 voix)
- BERSEE.....	M. Arnaud HOTTIN (50 voix)
- BOURGHELLES.....	Mme Sophie FENOT (50 voix)
- CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.....	M. Matthieu LESTOQUOY (50 voix)

- CAMPHIN-EN-PEVELE.....	M. Olivier VERCRUYSSÉ
- CAPPELLE-EN-PEVELE.....	M. Bernard CHOCRAUX (50 voix)
- CHEMA.....	Mme Bernadette SION (50 voix)
- COBRIEUX.....	M. Gérard NOCK (50 voix)
- CYSOING.....	M. Frédéric MINET (50 voix)
- ENNEVELIN.....	M. Michel DUPONT (50 voix)
- GENECH.....	M. Hervé CAPELLE (50 voix)
- GONDECOURT.....	M. Pierre-Eugène VANOOSTEN (50 voix)
- HERRIN.....	M. Marcel PROCUREUR (50 voix)
- LA NEUVILLE.....	M. Thierry DEPOORTERE (50 voix)
- LOUVIL.....	Mme Vinciane FABER (50 voix)
- MERIGNIES.....	M. Paul DHALLEWYN (50 voix)
- MONCHEAUX.....	M. François – Hubert DESCAMPS (50 voix)
- MONS-EN-PEVELE.....	M. Sylvain PEREZ (50 voix)
- MOUCHIN.....	M. Christian DEVAUX (50 voix)
- OSTRICOURT.....	M. Jean-Michel DELERIVE (50 voix)
- PHALEMPIN.....	Mme Marie CIETERS (50 voix)
- PONT-A-MARCO.....	M. Jean-Marie PERILLIAT (50 voix)
- TEMPLEUVE-EN-PEVELE.....	M. Luc MONNET (50 voix)
- THUMERIES.....	M. Jean-Paul VERHELLEN (50 voix)
- TOURMIGNIES.....	M. Alain DUCHESNE (50 voix)
- WAHAGNIES	M. Alain BOS (50 voix)
- WANNEHAIN.....	M. Jean-Luc LEFEBVRE (50 voix)

○ **Pour l'arrondissement de DOUAI**

- AIX-EN-PEVELE	M. Eric MULLIER (50 voix)
- AUCHY	M. Guy SCHRYVE (50 voix)
- BEUVRY-LA-FORET	M. Thierry BRIDAULT (50 voix)
- BOUVIGNIES	M. Frédéric PRADALIER (50 voix)
- COUTICHES.....	M. Pascal FROMONT (50 voix)
- LANDAS.....	M. Jean-Louis DAUCHY (50 voix)
- NOMAIN.....	M. Georges SANT (50 voix)
- ORCHIES.....	M. Guy DERACHE (50 voix)
- SAMEON.....	M. Yves LEFEBVRE (50 voix)

Ont été élus en qualité Grands électeurs au sein du collège de l'arrondissement de LILLE

- ATTICHES	M. Luc FOUTRY
- AVELIN	M. José ROUCOU
- BACHY.....	M. Philippe DELCOURT
- BERSEE.....	M. Arnaud HOTTIN
- BOURGHELLES.....	Mme Sophie FENOT
- CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.....	M. Matthieu LESTOQUOY
- CAMPHIN-EN-PEVELE.....	M. Olivier VERCRUYSE
- CAPPELLE-EN-PEVELE.....	M. Bernard CHOCRAUX
- CHEMY.....	Mme Bernadette SION
- COBRIEUX.....	M. Gérard NOCK
- CYSOING.....	M. Frédéric MINET
- ENNEVELIN.....	M. Michel DUPONT
- GENECH.....	M. Hervé CAPELLE
- GONDECOURT.....	M. Pierre-Eugène VANOOSTEN
- HERRIN.....	M. Marcel PROCUREUR
- LA NEUVILLE.....	M. Thierry DEPOORTERE
- LOUVIL.....	Mme Vinciane FABER
- MERIGNIES.....	M. Paul DHALLEWYN
- MONCHEAUX.....	M. François – Hubert DESCAMPS
- MONS-EN-PEVELE.....	M. Sylvain PEREZ
- MOUCHIN.....	M. Christian DEVAUX
- OSTRICOURT.....	M. Jean-Michel DELERIVE
- PHALEMPIN.....	Mme Marie CIETERS
- PONT-A-MARCQ.....	M. Jean-Marie PERILLIAT
- TEMPLEUVE-EN-PEVELE.....	M. Luc MONNET
- THUMERIES.....	M. Jean-Paul VERHELLEN
- TOURMIGNIES.....	M. Alain DUCHESNE
- WAHAGNIES	M. Alain BOS
- WANNEHAIN.....	M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont été élus en qualité Grands électeurs au sein du collège de l'arrondissement

- AIX-EN-PEVELE M. Eric MULLIER
- AUCHY M. Guy SCHRYVE
- BEUVRY-LA-FORET M. Thierry BRIDAULT
- BOUVIGNIES M. Frédéric PRADALIER
- COUTICHES..... M. Pascal FROMONT
- LANDAS..... M. Jean-Louis DAUCHY
- NOMAIN..... M. Georges SANT
- ORCHIES..... M. Guy DERACHE
- SAMEON..... M. Yves LEFEBVRE

Dans le cadre du RGPD, il est précisé que les coordonnées complètes de ces représentants (adresse postale personnelle, adresse électronique personnelle, coordonnées téléphoniques, date de naissance) seront communiquées au SIDEN-SIAN dans le cadre du mandat des représentants de la CCPC au SIDEN-SIAN.

Article 2

Monsieur le Président est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200716-CC_2020_124-DE